



Formation et intervention dans vos locaux ou dans notre centre de formation

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit connaître les incidences du paiement par la Sécurité sociale et du complément de salaire par l'employeur et/ou les organismes de prévoyance. Il doit savoir établir une paye complexe avec l'incidence des arrêts de travail pour maladie, maternité et accident du travail. Le stagiaire doit être capable de garantir le net à payer.

Public

Toute personne chargée de la gestion des absences maladie et de toutes les absences médicalement justifiées en relation avec la Sécurité sociale.

Responsable paies, techniciens paies, comptables, collaborateurs des services ressources humaines.

Pré-requis

Bonne connaissance et pratique de la paie.

Durée

Dans vos locaux :
1 à 3 jours selon les besoins (9h30 – 17h30)
Soit 7 à 21 heures de formation.

Dans notre centre de formation :
1 jour (9h30 – 17h30)
Soit 7 heures de formation.

Le lieu du stage

Dans vos locaux :
Jusqu'à 4 Participants (895 € h.t. / jour),
150 € h.t. par Participant supplémentaire.

ou

Dans notre centre de formation :

Cergy, Paris, Bordeaux, Lyon

Session Individuelle (850 € h.t. / jour),

Session Personnalisée 4 Participants maxi
(695 € h.t. / jour)

Gestion des arrêts de travail des salariés

1- L'indemnisation de Sécurité sociale pour maternité, paternité, AT/MP

- Le calcul des indemnités journalières brutes
- Le calcul des indemnités journalières nettes
- Le délai de carence et la durée d'indemnisation
- Le remplissage de l'attestation de salaire
- L'indemnisation légale et/ou conventionnelle
- Le paiement par la prévoyance sur la paye
- Effets de la maladie sur les congés payés, sur la durée du travail et sur les droits futurs à la retraite

Méthodologie et pédagogie

La pédagogie sera active et participative avec :

- Des étapes théoriques et pratiques : remplissage de l'attestation de sécurité sociale pour tout type de motif d'arrêts de travail, élaboration du bulletin de paie avec abattement d'assiette liées aux indemnités versées par la prévoyance, conséquence de la subrogation et/ou garantie sur le net.
- Une formation assurée par des professionnels de la paie.

2- La subrogation de l'employeur

3- La garantie sur le net

- Explications des écarts
- Les conséquences

4- Le mi-temps thérapeutique

- Comment le gérer et le rémunérer ?

5- L'inaptitude et l'invalidité du salarié

- Conséquences en paye